

Chers pilote, copilote, officiel,

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre association pour la délivrance de votre licence FFSA 2012 et avons le plaisir de vous faire parvenir ci-joint le formulaire à compléter, également disponible sur notre site www.asa91.fr ou sur www.ffsa.org.

Afin que votre licence puisse être délivrée dans les meilleurs délais :

- 1 Fiche "Demande de licence 2012"
 - Complétez le formulaire et signez-le.
 - Complétez **dans tous les cas** la partie droite de cette fiche "Garantie Individuelles facultatives". Si vous ne souscrivez à aucune formule, cochez la case "Je n'adhère pas" et signez cette partie.
- 2 Fiche "Médicale 2012" (feuillet à part)
 - A faire remplir par un médecin du sport ou un médecin généraliste.
 - Le médecin doit impérativement signer et tamponner **les 2 cadres de la fiche médicale** ("signature médecin" et "certificat médical" et votre acuité visuelle* : un élément manquant entraîne le refus d'obtention.

* = acuité exigée avec ou sans correction = 9/10 + 9/10, 10/10 + 08/10 est tolérée (9/10 + 8/10 refusé).
- 3 Règlement par chèque
 - Tarif Licence FFSA 2012 (disponible dans le formulaire)
 - + 50 € de cotisation annuelle ASA91
 - + 2€ si abonnement au magazine "France Auto"
 - + Adhésion facultative aux garanties complémentaires
 - = **un seul chèque à l'ordre de "ASA 91"**
- 4 **Adressez votre dossier complet à : ASA 91 • BP40 • 91450 SOISY/ SEINE**

LE NON RESPECT DE L'UN DE CES CRITERES ENTRAINE SYSTEMATIQUEMENT UN REFUS DE LICENCE

EXCEPTION 1ère licence internationale ou renouvellement après 5 ans d'interruption

Les demandeurs d'une première licence internationale ou après 5 ans d'interruption devront subir un examen complet de la vue auprès d'un ophtalmologiste qualifié, examen qui devra obligatoirement comporter les tests mentionnés dans la fiche médicale du formulaire FFSA. Les résultats de ces examens complémentaires seront annexés à la fiche médicale.

Licence ICCR ou ICCR : avoir été titulaire d'une licence nationale concurrent conducteur auto. A défaut = stage FFSA obligatoire.

+ pour une licence ICCR : avoir participé à des épreuves reconnues par la FFSA **Attestation de participation à télécharger sur ASA91.fr**

+ pour une licence ICCR : avoir participé à au moins 5 courses auto sur circuit reconnues par la FFSA dans les 2 ans précédant la demande.

LICENCIES MOINS DE 25 ANS

cotisation ASA réduite = 30 €

DEMANDE EN URGENCE

supplément de 10 €
(moins de 10 jours avant l'épreuve)

OFFICIELS* / COMMISSAIRES

cotisation ASA offerte
(* = hors « EIPS » et « EIV »)

Vous souhaitant une bonne et agréable saison sportive 2012, nous vous adressons, cher membre, nos salutations sportives.



Jean-Louis Dronne, Président de l'ASA91

ASA 91 • BP40 • 91450 Soisy / Seine • Tél. : 01 60 75 71 14 • Fax : 01 60 75 24 41

asa91@wanadoo.fr • www.asa91.fr



Affilié au Comité Régional
du Sport Automobile d'Ile de France

Association Loi 1901
créée en 1966

Agrément Ministère de la Jeunesse
et des sports n°91S827



Affiliée à la Fédération Française du Sport Automobile
Code ASA 1422

INFORMATIONS IMPORTANTES A L'ATTENTION DES LICENCIÉS

I / NOUVEAUTES EN MATIERE D'ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

A. Le sport automobile étant le plus souvent exclu des contrats classiques d'assurance, notamment des contrats liés aux prêts bancaires, il est possible dorénavant de compléter les garanties de base grâce à des garanties individuelles complémentaires à adhésion facultative.

La FFSA a ainsi, avec le concours du Cabinet AON (courtier) et de la Compagnie d'Assurance CHARTIS, développé deux nouvelles garanties complémentaires attractives :

- > DOUBLEMENT DES CAPITAUX DECES INVALIDITE PAR ACCIDENT DE LA GARANTIE DE BASE
- > FRACTURES/BRULURES

Ces garanties peuvent être souscrites directement lors de la demande de licence en complétant les zones dédiées sur l'imprimé

NB : ces mêmes garanties pourront être souscrites par les titulaires d'un titre de participation auprès du Service Commercial du Cabinet AON.

B. Des options à la carte sont également disponibles auprès du Cabinet AON, pour bénéficier d'une couverture complémentaire décès/invalidité permanente par accident et/ou indemnités journalières, en plus des garanties de base.

II. MODIFICATION DE L'IMPRIME DE DEMANDE DE LICENCE

L'imprimé de demande de licence 2012 a fait l'objet de modifications importantes.

- La pochette (formulaire papier) comporte des informations complémentaires importantes, concernant notamment l'assurance individuelle accident, à lire attentivement et à garder précieusement.

- La liasse intérieure a été réformée en conséquence

1. Des zones dédiées à la souscription directe des garanties complémentaires ont été créées sur le feuillet de demande de licence

2. La fiche médicale se trouve désormais à part, sur le 3ème feuillet de la liasse. Là encore, des informations complémentaires ont été apportées, à lire attentivement. Elle sera à joindre impérativement à la demande de licence dûment complétée.

III. MODALITES DE PRISE DE LICENCE

L'imprimé de demande de licence 2012 est disponible sur le site internet de la FFSA, et nous vous invitons à privilégier la saisie en ligne/impression ou le téléchargement/impression. Les formulaires 'papier' traditionnels restent néanmoins disponibles dans les Associations Sportives Automobile et Karting pour ceux qui le souhaitent.

Nous vous rappelons, en outre, que toutes les informations utiles et importantes liées aux licences et titres de participation figurent dans le Guide Licences 2012, en ligne dans le même espace. **LES MODIFICATIONS FIGURENT EN GRAS/ITALIQUE.**

